

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Contexte

Cette fiche a été établie en tenant compte des prescriptions et connaissances scientifiques à la date de sa validation. Elle pourra être complétée par de nouvelles prescriptions données par les autorités compétentes (Ministères, Agences nationales, Comités scientifiques, OPPBTP etc.)

Cette fiche s'applique dans le cas des déplacements du personnel entre le domicile et le lieu de travail.

Concernant les équipements de protections individuelles spécifiques Covid-19, se référer à la fiche n°6.

2- Périmètre d'application

Cette fiche s'applique à toutes les fiches du métier « Constructeur de routes » : Activités en atelier, fabrication des produits routiers, préparation des supports mécaniques, préparation des supports en manuel, mise en œuvre mécanique, mise en œuvre mécanique pour rabotage, mise en œuvre manuelle, pose manuelle d'éléments préfabriqués, pose mécanique d'éléments préfabriqués, marquage, piquetage, géoréférencement, pose de pavés, enduits superficiels mécanisés, enduits superficiels manuels, enrobés coulés à froid, asphalte, signalisation verticale, signalisation horizontale, pose de glissières, balisage, pose de bordures.

3- Fournitures générales

- Désinfectant type eau de javel diluée, alcool à 70°, Anios Oxy'floor ou Phagosurf ND.
- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.

- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

4- Que faire **avant** un transport ou un déplacement ?

- Se laver / désinfecter les mains avant l'utilisation du véhicule, avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Privilégier les modes de transport individuel pour se rendre sur le lieu de travail.
- Organiser si le transport individuel n'est pas possible, le transport collectif en respectant la distance de 1m dans le véhicule.
- Désinfecter les surfaces de contact (volant, boutons de commande, poignées, ceinture de sécurité, levier de changement de vitesse, ...) entre chaque utilisateur et chaque utilisation avec des lingettes désinfectantes, ou bien du spray désinfectant avec essuie-tout.
- Mettre les lingettes usagées ou l'essuie-tout usagé dans un sac à déchets se fermant par un lien dans une poubelle.
- Délivrer les justificatifs de déplacement professionnel par l'entreprise.

Cas des grands déplacements :

Pour l'hébergement, la cohabitation est **interdite**.

- Rappeler les consignes et gestes barrières pour le personnel en grand déplacement.
- Rechercher un hébergement en chambre individuelle et si possible un logement individuel (chambres et sanitaires individuels)
- Dans le cas où l'entreprise organise la prise en charge du logement, elle vérifiera le protocole de désinfection du prestataire.
- Avant d'accéder au logement, le salarié devra se laver les mains (eau + savon ou solution hydroalcoolique).

- Organiser la livraison / mise à disposition des repas sans aucun contact (dépôt au pas de la porte et plateaux repas livrés sur le chantier).

5- Que faire **pendant** un transport ou un déplacement ?

- Lors du transport collectif, veillez à l'aération de la cabine en ouvrant les fenêtres.
- En cas d'utilisation de transports en commun, respecter la distance de 1 m avec les autres usagers.

Cas des grands déplacements :

- Prendre le petit-déjeuner et le dîner seul dans la chambre.
- Isoler les vêtements sales dans un sac fermé avec un lien, déposé dans un placard.

Pour le stationnement :

- Stationner les véhicules en priorité sur le parking du chantier identifié.

Respecter la distance de 1m lors de la montée et descente des véhicules sur le parking.

6- Que faire **après** le transport ou le déplacement ?

- Désinfecter les surfaces de contact (volant, boutons de commande, poignées, ceinture de sécurité, levier de changement de vitesse, ...) entre chaque utilisateur et chaque utilisation avec des lingettes désinfectantes / spray désinfectant et essuie-tout.
- Mettre les lingettes usagées / essuie-tout dans un sac à déchets se fermant par un lien dans une poubelle.
- Se laver / désinfecter les mains après l'utilisation du véhicule avec de l'eau et du savon, ou bien une solution hydroalcoolique.

Cas des grands déplacements :

- Séparer, lors du voyage retour, les vêtements de travail sales des effets personnels.

7- Ressources documentaires associées

- Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 du 2 avril 2020
- Fiches métiers du Ministère du Travail
- Protocole lavage des mains
- Comment retirer son masque et ses gants
- Conduite à tenir en cas de symptôme et selon leur gravité
- [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-\[-adgroup\]-\[425081976925\]-search-\[info%20gouv\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-[-adgroup]-[425081976925]-search-[info%20gouv])
- <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/securite-et-sante-des-travailleurs-et-coronavirus-les-obligations-generales>